



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

warcq@orange.fr

www.warcq.fr

ARRÊTÉ N ° 78 - 2022

Autorisation d'occupation du domaine public : 30 Promenade des Pavant

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée en date du 10 mai 2022 par Madame RAVIART Anne-Laure, domiciliée au n° 30 Promenade des Pavant à WARCQ, concernant l'implantation d'une benne de 15 m³, sur le trottoir par devant sa propriété, afin de pouvoir procéder à l'évacuation de déchets verts,

ARRÊTE

Article 1 : Madame RAVIART Anne-Laure est autorisée à installer une benne de 15 m³ (dimensions : 5.6 m x 2.5 m x 1.4 m), sur le trottoir, par devant sa propriété, au droit du n° 30 Promenade des Pavant, du lundi 16 mai à 8h00 jusqu'au mercredi 18 mai 2022 à 19h00, afin de pouvoir procéder à l'évacuation de déchets verts. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée.

Article 2 : Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Pour une question de sécurité, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face, au droit du n° 17 Promenade des Pavant, pendant la durée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police Municipale,*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 10 mai 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.